

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES (HDR)

Pièces à fournir lors de la demande d'inscription :

- **1 exemplaire papier** : signé du responsable tutélaire, du responsable de laboratoire et du responsable de l'Ecole Doctorale.
- **1 exemplaire par format électronique combiné (tous les documents à la suite dans le même fichier)**, dans un ordre précis : demande d'inscription à l'HDR – proposition de rapporteurs – présentation des travaux par le responsable tutélaire – dossier de candidature (dossier scientifique).
 - La fiche « Demande d'inscription en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches ».
 - Fiche « Rapporteurs proposés en vue de la soutenance de l'Habilitation à Diriger des Recherches » dûment visée. Cette fiche fait partie intégrante de l'évaluation de la demande d'inscription. Dès lors, il est attendu que ces personnalités ont été préalablement consultées et ont donné leur accord à officier en tant que rapporteur pour ce futur mémoire d'Habilitation. Toute modification ultérieure de la liste de rapporteurs agréée par les Comités HDR ne pourra donc être qu'exceptionnelle.
 - Présentation des travaux et activités du candidat par un enseignant-chercheur ou chercheur habilité de l'Université Clermont Auvergne : c'est le responsable tutélaire du candidat.
 - Le « Dossier de candidature en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) ».

Enfin, si le candidat n'est pas en poste à l'Université Clermont Auvergne ou dans un établissement naturellement lié à l'Université Clermont Auvergne (Centres INRA et IRSTEA en Auvergne, VetAgroSup, ... par exemple), une lettre de motivation devra accompagner le dossier indiquant les raisons qui l'amènent à déposer un dossier à l'Université Clermont Auvergne et précisant si une demande d'inscription a été déposée au cours des années antérieures dans une autre université.